

# CHARTE PORT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

La mise en œuvre de ce programme par les élus des communes littorales disposant de ports d'intérêt patrimonial suppose :

- Un dialogue constant entre les acteurs du littoral et la commune porteuse de projets, sa société civile et ses représentants.
- Des connaissances et des expertises adaptées à la spécificité des espaces littoraux marqués par les activités maritimes historiques.
- L'utilisation systématique du panel d'outils juridiques existant aujourd'hui.

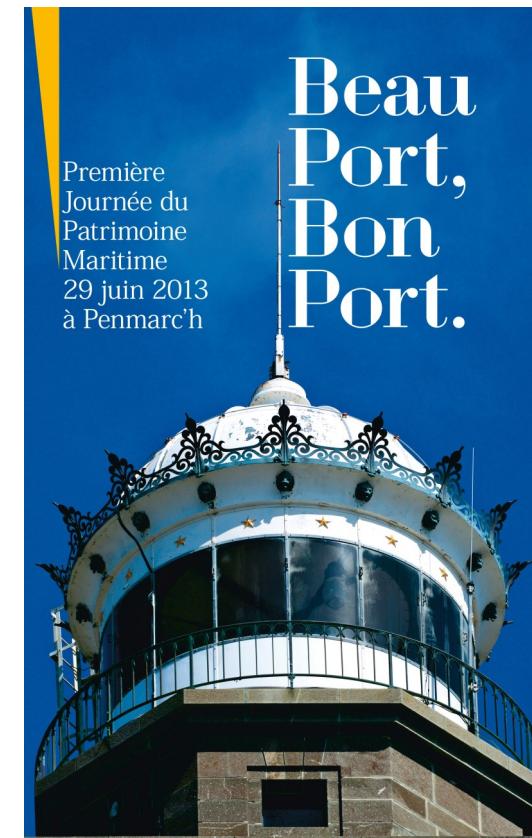
**"Acteur avec Jack Lang du lancement en 1981 de la politique du patrimoine maritime de la France je ne pouvais rester spectateur inerte devant l'ample mouvement que vous avez impulsé avec ferveur. C'est une juste cause, c'est aussi une éloquente manière de témoigner d'une civilisation mais aussi de se bâtir une identité dans une France, une Europe, un monde en perte de repères."**

Louis Le Pensec

Lue le samedi 29 juin 2013

à Penmarc'h

par Louis LE PENSEC



Observatoire du Patrimoine Maritime



Association « Port d'intérêt Patrimonial » - OPMC/ISHS/UBO,  
Faculté Victor Ségalen—20, rue Duquesne—CS93837—  
29238 Brest Cedex 3  
associationPIP@gmail.com - Tel : 02 98 01 83 96

Réseau Port d'intérêt Patrimonial



Réseau Port d'intérêt Patrimonial

# CHARTE PORT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

La charte a été élaborée conjointement par :

- Les maires des communes du réseau « Port d'Intérêt Patrimonial »,
- L'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel (Institut des Sciences de l'Homme et de la Société/Université de Bretagne Occidentale, Brest),
- La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),
- Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP),
- La Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO),
- L'Agence de développement touristique, Finistère-Tourisme,
- Les agences d'urbanisme et de développement (l'Agence d'urbanisme du pays de Brest-ADEUPA-, l'Agence Ouest Cornouaille Développement –AOCD-... ),
- Les Parcs naturels (Parc naturel marin d'Iroise –PNMI-, Parc naturel régional d'Armorique –PNRA-),
- Le Conseil général du Finistère
- Côtes d'Armor Tourisme
- L'Etablissement public foncier de Bretagne,

Les élus souscrivant à la charte s'engagent à :

- Eviter l'irréparable, c'est-à-dire la démolition pure et simple, en **recyclant au maximum les bâtiments.**
- Respecter un certain nombre de règles, définies dans les recommandations jointes à la charte, **dans les cas où la démolition est inévitable et qu'un projet vient à remplacer le bâti ancien.**
- œuvrer constamment dans un souci de **qualité** et de **pérennité**.
- Prendre le temps, pour **chaque projet impliquant un réaménagement ou une reconversion d'usage**, d'associer « tradition » et « modernité ».
- Privilégier les **projets évolutifs** adaptés au contexte social et culturel du lieu et qui de ce fait **ne figent pas l'avenir**.
- Favoriser l'identité portuaire en travaillant, au niveau urbanistique, les liens entre la terre et la mer ; les liens entre la ville et le port.

La signature de cette charte engage  
chaque commune à la respecter  
et conditionne l'adhésion  
à l'Association Port d'intérêt Patrimonial

Le patrimoine, l'histoire, les traces des activités anciennes ne sont pas des entraves aux aménagements actuels ; au contraire ils leur donnent sens lorsqu'ils s'inscrivent dans la continuité et la cohérence.

## LECTURE par Louis Le Pensec

**Il est urgent de protéger et de valoriser ces héritages, souvent modestes et fragiles, par des politiques adaptées et intégrées, dès le début des opérations, aux projets d'aménagements des ports et de leur ville, quels que soient ces projets.**

Une charte spécifique aux espaces portuaires n'ayant jamais été produite, celle-ci, **construite en Finistère et en Bretagne**, doit avoir **valeur d'exemplarité** pour d'autres littoraux français.

Les objectifs à **atteindre grâce à la charte « Port d'intérêt Patrimonial »** visent à :

1. Conforter et faire évoluer les identités maritimes des ports d'aujourd'hui **au plus près des logiques historiques et mémorielles qui les ont construites**.
2. Favoriser, à travers des actions de mise en valeur, la transmission des héritages maritimes vivants, **identitaires et culturels spécifiques à chaque site portuaire**.
3. Incrire la protection et la valorisation patrimoniale de l'architecture et des paysages des différents sites portuaires (**petits ou grands**) **dans des projets de développement durable des territoires**.

Ancien ministre de la mer, de l'outre-mer,  
de l'agriculture et de la pêche

Actuel vice-président Européen du Conseil  
des Communes et Régions d'Europe

## CHARTE PORT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

La charte dédiée aux espaces portuaires disposant d'héritages maritimes historiques, engage les communes littorales signataires à inscrire dans leur projet :

**la conservation, la protection ou la modification raisonnée de leurs bâtis historiques à caractère maritime.**

Ceci dans un objectif de valorisation de l'ensemble bâti et paysager des sites portuaires de la commune.

Chaque ville portuaire a développé au fil du temps, un **bâti spécifique lié aux activités entreprises par les hommes en relation avec la mer : quais, cales, fronts portuaires, résidences balnéaires, coopératives maritimes...**

En effet

Les ports, du fait de leur histoire - différente d'un site à l'autre - sont tous, à des degrés divers, d'intérêt patrimonial.

Dans la charte, est considéré comme «héritage maritime» tout élément bâti existant aujourd'hui sur le littoral et dont la présence ne s'explique que par la proximité de l'élément marin.

Ces éléments représentent aujourd'hui un **formidable gisement de richesses patrimoniales.**

L'ensemble de ces héritages maritimes bâtis, dans leur diversité, s'organise en différents espaces développés au cours des temps historiques.

En allant de la mer vers la terre, on rencontre généralement :

- **Des infrastructures portuaires (quai, cale, terre-plein..),**
- **Le site d'échouage primitif,**
- **Le noyau ancien d'origine,**
- **Le front portuaire urbanisé,**
- **Les zones artisanales du XIXème siècle,**
- **Une zone industrielo-portuaire plus récente,**
- **Les quartiers de populations maritimes,**
- **Les quartiers balnéaires et de villégiature,**
- **Le bourg d'arrière-côte,**
- **Les hameaux rétro-littoraux.**

Ces éléments bâtis confèrent aux ports historiques et à leurs espaces associés, une **identité originale et unique.**

**Bien visibles** dans le paysage, ils constituent les **repères les plus immédiats et les plus forts** de la transmission de la mémoire et des cultures maritimes **auprès des habitants des lieux, des gens de passage et pour les générations futures.**

Ces éléments bâtis, inscrits dans le sol et dans la durée, s'ils sont protégés, constituent les bases actuelles et à venir d'une économie locale maritime.

**Valorisés**, ils créent un **environnement original et attractif** qui s'appuie sur des richesses indélocalisables ; **base d'une nouvelle économie patrimoniale.**

**Recyclés et adaptés**, ils répondent aux besoins des activités maritimes actuelles (transport, pêche, nautisme...) et permettent le **déploiement d'entreprises liées à l'économie induite** par la recherche et les sciences de la mer.

Considérés dans leur organisation géographique particulière de site portuaire urbanisé, ils représentent un formidable atout à intégrer absolument dans les projets de territoire innovants qui **doivent être développés sur les littoraux d'aujourd'hui, tant au niveau communal, qu'intercommunal et supra-communal.**